Ils préparent deux listes.

Avec M. Emile Moreau et le frère de M. Henri Carette, c'est le parti intransigeant-collectiviste qui menace Roubaix, son industrie, sa prospérité. Les ouvriers qui lui donneront leurs voix, voteront contre leurs intérêts les plus chers et les plus évidents.

Avec M. Lacquement et ses amis — s'ils parviennent à constituer une liste — c'est le parti flétri par l'opinion du nom de « parti des Bouffes » qui reviendrait aux affaires.

Sur lesdeux listes se rencontreront des noms autour desquels ont surgi les scandales qui ont eu, dans la France entière, un retentissement si douloureux pour l'honneur de Roubaix.

Autour de M. Moreau, comme avec M. Lacquement, nous ne trouverons — à de très rares exceptions près — que des ignorants, des incapables, des inutiles, qui ne pourront rendre aucun service.

L'expérience de ces trois dernières années a, nous le croyons, suffisamment instruit les électeurs roubaisiens.

Ils ne voudront la recommencer ni avec M. Moreau, ni avec M. Lacquement.

Un journal de Lille prétend que M. Alexandre Faidherbe, professeur à l'Ecole nationale des arts industriels, ne serait pas éligible au conseil municipal.

Nous croyons que c'est là une erreur ; mais nous sommes autorisé à déclarer qu'élu conseiller municipal, M. Faidherbe donnerait sa démission de professeur à l'Ecole nationale, si le conseil de préfecture admettait l'incompatibilité.

Ce que devenaient les affaires municipales pendant que nos conseillers se livraient à ces orgies d'invectives, on le devine aisément. Elles étaient complètement sacrifiées. « La Mairie est » une *pétaudière* où il n'y a jamais personne.... » écrit *Roubaix-Radical*, il n'y a aucun registre » d'ordre, aucun répertoire... » Le fait est que le siège de l'administration semblait ne plus être à la Mairie.

M. Allart faisait transporter chez lui la correspondance administrative; le premier adjoint avait établi son bureau au fond de son estaminet, et le second adjoint et plusieurs conseillers municipaux s'étaient installés de jour et de nuit en permanence aux Bouffes. C'est du moins ce que se reprochaient les adversaires en présence. Cette invraisemblable situation permettait aux amis de M. Moreau d'écrire : « On néglige les affaires sérieuses; jamais la » ville n'a été aussi mal administrée. » Elle a permis à M. Moreau lui-même de s'écrier à une des dernières séances : « Demander des renseignements à l'administration, c'est se heurter la tête contre les murs ! »

Et à en croire les uns et les autres, les plaintes étaient générales, les réclamations pleuvaient. Dans les bureaux, absence totale de direction, anarchie absolue : « Il est fâcheux, dit M. le Maire, de voir » des conseillers municipaux aller dans les bu» reaux dire aux employés de la ville qu'il ne faut » pas écouter l'administration, que ce sont eux qui » la nomment, et que si elle ne fait pas ce qu'on » désire, on la f..... par terre. » Les pauvres employés ne savaient auquel entendre. Ils étaient menacés de tous les côtés à la fois. Citons encore *Roubaix-Radical* : « Le verdâtre adjoint qui se paie le » luxe de jouer au Fouquier-Tinville et dont la » bile trouble le peu d'intelligence qu'il possédait, » ce maître d'école rempli de fiel, qui ne rêve que » férule et renvoi, menace tous les petits employés » avec une fureur qui ne connaît plus aucun frein... » Aussi, à la Mairie, ne voit-on que des regards » louches et soupçonneux. Tous ont peur de tous, » On sent la délation, la haine, la fourberie, peser » dans les bureaux et les couloirs. C'est le règne » des mouchards et des traîtres. » — Encore une fois, ce n'est pas nous qui parlons; on voudra bien remarquer que ce sont des républicains qui exposent et qui jugent les actes d'autres républicains.

Il y a cependant un point sur lequel la majorité ne s'est jamais divisée, c'est dans la manifestation de sa haine contre la liberté religieuse et contre la liberté scolaire.

Interdiction des processions sur la voie publique; laïcisation successive des écoles de garçons et des écoles de filles; refus d'une minime indemnité de logement aux vicaires des paroisses; vœux pour la laïcisation des dispensaires et du bureau de bienfaisance; enlèvement des croix dans les écoles, tous ces attentats à la conscience publique ont bien été l'œuvre d'une majorité compacte et unie.

Nous avons dit, à une autre époque, ce qu'il fallait penser de ces actes condamnables. L'opinion les a jugés et elle les a flétris comme nous. Les gens qui font bon marché des droits et de la liberté des autres se consoleront peut-être, en pensant qu'après tout il n'y a eu là qu'un préjudice moral. C'est une erreur. La plus injuste de ces mesures, la laïcisation des écoles, a profondément troublé l'économie du budget; elle est la principale cause du déficit; nous l'affirmons et nous le prouvons.

Dans la séance du 19 juillet 1882, une somme de 355,000 fr. est réclamée pour construire des maisons d'habitations aux instituteurs laïques. Sur cette somme, 54,895 fr. sont accordés à l'école St-Vincent-de-Paul qui compte 20 élèves. Cela fait 2,750 francs par élève ! Notez que l'école était suffisante, quand elle en comptait des centaines et qu'elle était placée sous la direction des Frères. — Sur ce seul chapitre, M. le directeur des travaux avoue que la laïcisation entraîne une dépense de plus de 80,000 fr.

Deux mois plus tard, M. Briet estime à 30,000 f. l'augmentation annuelle des dépenses qu'entraînera la laïcisation des écoles de filles, et cela « indépendamment des capitaux à débourser pour constructions et travaux d'appropriation. »

Mais M. Briet était bien au-dessous de la vérité. C'est une charge tellement lourde qu'elle peut être au-dessus même des forces du budget. Les conseillers de la droite demandent à connaître au moins l'avis de la commission des finances. Par 13 voix contre 11, le conseil passe outre et vote la dépense. Ces deux exemples sont-ils assez concluants ?

Voilà comment l'argent des contribuables s'épuisait à satisfaire les passions anti-religieuses de nos édiles. Aussi le déficit ne tarda pas à montrer le bout de l'oreille. En rendant compte de la gestion de l'exercice 1882, M. Briet avoue que le budget ne s'équilibre que par des recettes accidentelles. Il ajoute : « Nous nous acheminons à grands pas vers » le déficit, et privés de ces ressources aléatoires, » nous serions bientôt dans l'obligation de recou» rir à un nouvel emprunt. » Ainsi, dès 1882, grâce aux folles dépenses de la laïcisation, on ne compte plus que sur le hasard pour équilibrer le budget !

Le hasard ne s'est pas montré bon prince. Il avait apparu sous les traits de M. l'inspecteur Aubert, promettant un secours de l'Etat de 150.000 fr. De l'aveu des plus optimistes, cette subvention ne sera jamais payée, et la situation de 1882 n'a fait qu'empirer.

Cependant, les ouvriers des quartiers excentriques attendent encore l'éclairage et le pavage de leurs rues. On leur avait promis cela et bien d'autres choses encore; on ne leur a rien donné.

Nous venons de retracer l'œuvre du conseil municipal dans ces trois dernières années. Elle peut se résumer en quelques lignes :

Substitution de l'intérêt personnel à l'intérêt général dans les affaires de la ville ;

Discussions et polémiques de la dernière violence, compromettantes pour l'autorité du conseil, et sans profit pour les contribuables ;

Désordre administratif ;

Mépris des droits les plus légitimes ;

Déficit du budget et ajournement indéfini des réformes et des améliorations promises ;

Aujourd'hui, comme il y a trois ans, le *comité Moreau* publie un programme à grand orchestre.

Les électeurs roubaisiens ne s'y laisseront plus prendre : nous voulons l'espérer, pour la ville de Roubaix.

P. B.

Contributions. — La mairie a fait afficher l'avis suivant :

« Mise en recouvrement, pour l'année 1884, des taxes établies par la loi du 16 septembre 1871 sur les billards publics et privés.)

» Le maire de la ville de Roubaix,

» Donne avis que lesdits rôles, revêtus des formalités prescrites par la loi, sont en recouvrement à partir de ce jour.

» Tout contribuable qui se croira surtaxé, adressera au préfet, dans les trois premiers mois de l'émission des rôles, sa demande en décharge ou réduction. Il y joindra la quittance des termes échus de sa cotisation, sans pouvoir, sous prétexte de réclamation, différer le paiement des termes qui viendront à échoir pendant les trois mois qui suivront la réclamation, et dans lesquels elle devra être jugée définitivement. (Loi du 21 avril 1832, art. 28).

» Les demandes en remises ou modération doivent être présentées dans les quinze jours qui suivent les faits qui y donnent lieu. »

M. Arthur Leclère, dont nous avons annoncé l'arrestation, il y a quelques jours, vient d'être l'objet d'une ordonnance de non-lieu. Il nous prie d'insérer la lettre suivante, qu'il a adressée à M. le procureur de la République :

« Monsieur le procureur de la République,

» Ayant été arrêté, arraché, de ma famille et de mes affaires, le 27 avril dernier, à la suite d'un complot d'infâmes calomniateurs, je vous supplians, dans ma lettre du 29 avril dernier, de me rendre justice, en faisant opérer l'exhumation du corps de ma pauvre femme.

» Vous me mettez en liberté, après quatre jours de détention, qui ont été pour moi quatre siècles. Si vous vous devez à l'opinion du monde, Monsieur le Procureur, vous comprendrez aussi que l'on ne doit pas, à cette simple considération, sacrifier impunément la fortune, l'honneur, et l'avenir d'une famille en deuil.

» Je demande instamment l'exhumation du corps de ma femme. Je réclame, à grands cris, des constatations légales, une autopsie dans toutes les formes et les règles de l'art.

» De cette façon seulement, je sortirai blanchi de toute tâche, et l'on reconnaîtra la fausseté des accusations portées contre moi.

» Je compte donc que vous vous rendrez à ma trop légitime prière, en faisant faire de suite cette autopsie.

» Je la réclame et l'exige pour mon honneur. Dans cette attente suprême,

» Veuillez agréer, Monsieur le Procureur, l'assurance de mon profond respect.

» A. LECLÈRE,

» 31, Grande-Rue, Roubaix. »

Carrousel. — La commune de Leers organise, pour dimanche 27 juillet, un carrousel au bénéfice des pauvres.

Un infanticide. — Ce matin, à 6 heures, les domestiques de M. Crup, fermier, à Hem, faisaient la vidange chez M. Masure-Wattine, quincaillier, rue du Vieil-Abreuvoir, lorsqu'ils trouvèrent dans les waters-closets, le cadavre d'un enfant nouveau-né du sexe féminin. La police fut aussitôt prévenue. On transporta le cadavre à l'Hôtel-Dieu, où M. Bayart, médecin-légiste, en a fait l'autopsie. L'enfant est venu à terme ; il est très bien conformé, et a dû séjourner cinq ou six semaines dans la fosse d'aisances.

La bonne de M. Masure, une jeune fille de quinze ans, dit, qu'il y a un peu plus d'un mois, un dimanche, vers midi, pendant qu'elle fermait les volets de la maison, en l'absence de ses maîtres, deux femmes, dont l'une portait un énorme panier ficelé, ont demandé la permission d'entrer dans le water-closet. La jeune fille accéda à leur désir, et les vit sortir cinq minutes après. Elle déclare ne pas connaître ces personnes.

Un vol avec effraction a été commis la nuit dernière, chez M. Joseph Duforest, marchand de chaussures, rue de Tourcoing. Les malfaiteurs ont détaché un volet et ont cassé un carreau de vitre.

C'est par cette ouverture qu'ils sont entrés. Ils ont enlevé pour plus de 150 francs de marchandises.

Ce matin, on a trouvé la clinche extérieure de la porte d'entrée liée à un clou; les voleurs ont sans doute pris la précaution d'empêcher M. Duforest de sortir, pour appeler du secours, au cas où il aurait entendu du bruit.

Un ouvrier teinturier, de la rue de l'Espérance, Alfred Fauvarque, âgé de 24 ans, a été arrêté hier comme inculpé dans une grave affaire de mœurs

---

Concours colombophiles. — L'association colombophile le *Progres*, donne son premier concours par zones sur Longueau, dimanche 4 mai. On est prié de s'adresser chez M. Charles Delestienne, rue de la Barbe-d'Or.

Ephémérides de la charité roubaisienne. — 2 mai 1658. — Le père François de Bettrencourt provincial pour la Belgique de l'ordre de la Très Sainte Trinité pour la rédemption des captifs, érige dans l'église paroissiale de Roubaix une confrérie pour le rachat des pauvres esclaves (archives de Roubaix GG 105.)

Cette confrérie recueillit en moyenne chaque année de 1688 à 1711 une centaine de livres qu'on envoyait au curé de St-Etienne, de Lille, pour être employée à racheter les chrétiens esclaves des Turcs.

3 mai 1661. — Le magistrat de Roubaix « après s'être informé suffisamment de la preudhomie, capacité et suffisance de Martin Lucas, licencié en médecine, pharmacien et maître chirurgien à Orchies, le nomme médecin des pauvres de Roubaix, moyennant une pension annuelle de 180 livres et l'exemption de logements des gens de guerre, de garde, des tailles de faux frais et de contributions et autres semblables charges, dont les médecins pensionnaires ont accoutumé de jouir d'exemption audit Roubaix. » Archives de Roubaix BB 2 f° 107.

2 mai 1742. — Le magistrat de Roubaix nomme maître Delos, prêtre vicaire de Roubaix, Joseph Prouvost charpentier, et Jean Pierre Duburque, maçon, inspecteurs des travaux de la maison que l'on construit pour les pauvres invalides et orphelins, leur enjoignant d'agir en cette fonction comme s'il s'agissait de leur propre bien. (Archives de Roubaix BB 4 f°30 v°

TOURCOING

Les Crick-Sicks à Tournai. — Nous avons déjà cité le compte-rendu du *Courrier de l'Escaut*, sur le concert de Tournai, auquel les Crick-Sicks de Tourcoing ont pris part dimanche.

Voici maintenant l'appréciation d'un autre journal :

« Le concert organisé par les Dames de la charité maternelle a réussi au delà de toute attente, c'est un événement qui marquera dans les fastes musicales de notre ville.

» Nous l'avouerons sans ambages, la réputation qu'on avait faite aux Crick-Sick nous semblait devoir être un peu exagérée pour une société existant depuis trois ans à peine et nous avions peur d'une déconvenue. Il y avait si peu de temps que nous avions entendu à la salle des Concerts les Orphéonistes Lillois et ce voisinage nous paraissait redoutable pour les Cricks-Sicks, mais dès le premier chœur, toutes nos craintes étaient dissipées.

Cinq chœurs ont été exécutés : *Salut à la Belgique*, *Nuit d'Eté*, *Les Esprits de la Nuit*, *Le Temps*, et *Les Patineurs*.

» Leur exécution magistrale a fait une impression qui ne s'oubliera pas d'ici longtemps. Pour ne parler que d'un chœur : Quelle splendide interprétation que celle des *Esprits de la Nuit*, de Riga. Maintes fois nous l'avons entendu, jamais comme dimanche, nuances superbes sans aucune secousse, diction d'une pureté irréprochable, justesse excessive; à tout cela ajoutez le plus merveilleux ensemble qu'il soit possible d'imaginer et vous vous ferez une idée du brio et de la perfection avec lesquels ce chœur a été enlevé.

» On sent la main du maître, qui tient sous son bâton cette phalange d'élite, et certes si M. Louis Rosoor avait encore à prétendre à quelque chose dans l'opinion des connaisseurs de Tournai, il peut se flatter de l'avoir obtenu dimanche. Son *Salut à la Belgique* est une œuvre admirable.

» Il fallait cette musique nerveuse et empoignante aux splendides paroles de P. Deroulède. M. Rosoor a trouvé le sentiment juste qui convenait à cette poésie.

» Les applaudissements enthousiastes qui ont accueilli ce morceau lui ont prouvé combien son œuvre était comprise et combien était grande l'impression qu'elle avait produite.

» En somme, succès éclatant qui a pris les proportions d'un triomphe après l'exécution du splendide chœur d'Hanssens et la gracieuse *valse des Patineurs*! Ce dernier bijou restera le chœur succès des *Crick-Sicks*. L'on s'étonne à juste titre de la délicatesse obtenue par une masse aussi considérable. C'est le cas de le dire : d'un rien, ces messieurs font des merveilles ! »

Avis aux Sociétés colombophiles. — Par décision de l'administration des postes, les paniers ne peuvent être revêtus d'aucune recommandation manuscrite, à moins que les transports ne soient accompagnés d'un préposé chargé de veiller au lâcher des pigeons et au retour des paniers. Dans ce dernier cas, les prescriptions dont il s'agit, peuvent être inscrites sur les paniers et sont considérés par l'administration des postes comme simple note destinée à faciliter la tâche du convoyeur.

La nuit dernière des agents en ronde de nuit ont trouvé couché, dans la rue, un individu qui s'est enfui à leur approche; mais, l'ayant arrêté, les agents l'ont conduit au poste où il a déclaré se nommer Jules Maty, domicilié au Petit-Roubaix. On l'a fouillé, et on a trouvé sur lui un porte-monnaie neuf en cuir de Russie, contenant une forte somme d'argent.

Extradés. — Lucien-Achille Clickens, âgé de 27 ans, né à Audenaerde (Belgique), employé de commerce, poursuivi pour outrage et violences; Julien Charles, âgé de 18 ans, né à Bruxelles (Belgique), poursuivi pour vol; François Banin, âgé de 32 ans, né à Waslende (Belgique), poursuivi par le parquet d'Anvers pour vol.

Expulsés. — Jean-Louis Garet, Louis Bocquet, Joseph Braun, François Dubois, Edmond Eggerman, Léon Govaer, Nicolas Kokiko, Clément Papin, Pierre Riga, Charles Schare, Louis Stas, Gustave Wattiez.

La victime de la tentative d'assassinat dont a parlé notre confrère de l'*Echo de Tourcoing*, n'a pas été frappée d'un coup de couteau, comme il l'a dit, mais d'un coup de pied dans le ventre; ce qui, néanmoins, à mis la pauvre femme à toute extrémité.

LILLE

Chronique électorale. — Il y a quatre listes de candidats pour les élections municipales de dimanche : 1° celle du comité indépendant patronnée par le *Nouvelliste* et les autres journaux conservateurs ; 2° une liste républicaine d'affaire et de conciliation publiée par l'*Echo du Nord* ; 3° une liste du comité républicain progressiste, à la tête de laquelle se trouve M. Géry Legrand, maire de Lille, et soutenue par le *Progrès du Nord* et le *Petit Nord*; 4° une liste du comité républicain radical, mise en avant par le *Radical du Nord*.

Voici ces listes :

Liste du Comité Indépendant :

MM. Alfred Thiriez, ancien conseiller municipal. — Aimé Laurenge, ancien conseiller municipal. — Ardaens, pharmacien à Fives. — Bailleoeuil-Baudon, capitaine retraité. — Alfred Boedt, négociant à Saint-Maurice. — Th. Boittiaux, négociant en lins. — Henri Butin, ancien officier de mobiles. — Déjardin-Verkinder, avocat. — Charles Deperne, architecte. — Prosper Derode, ancien président du tribunal de commerce. — Gustave Desmazières, fabricant de toiles. — Henri Devilder, banquier. — Oscar Domarles, fabricant de produits chimiques. — Alfred Ducrocq, notaire. — Albert Fauchille, fabricant de fils. — Abel Giraud, membre du Tribunal de commerce. — Jombart-Guillemaud, imprimeur, licencié en droit. — Louis Lefebvre, fabricant. — Paul Le Gavrian, ingénieur, membre du Tribunal et de la Chambre de commerce. — Millot-Cousin, fabricant de céruse. — Emile Neut, négociant en lins. — Louis Noé, ancien entrepreneur. — Gustave Pecqueur, négociant en bois. — Louis Picavet, maître filtier. — Playoust-Defontaine, fabricant de toiles. — Auguste Questroy, fondeur en fer. — Salembier-Dubreucq, brasseur. — Henri Thellier, banquier. — Georges Valdelièvre, fondeur en cuivre. — Vallet-Rogez, économiste. — Georges Vandame, brasseur. — Edouard Vandeweghe, filateur de lin, à Fives. — Van Peteghem, docteur en médecine. — Ulmar Villette, fabricant de produits chimiques. — Henri Waquet, directeur de filature. — Hector Wargny, fondeur en cuivre, juge au Tribunal de commerce.

Liste de l'*Echo du Nord* :

1. MM. Bouchée, conseiller sortant. — 2. Meurein, id. — 3. Werquin, id. — 4. J.-B. Desbonnets, id. — 5. Charles, id. — 6. Rigaut, id. — 7. Alhant, id. — 8. Viollette, id. — 9. Gavelle, id. — 10. Rochart, id. — 11. Cannissié, id. — 12. Basquin, id. — 13. Baggio, id. — 14. Bucquet, id. — 15. Grandel, id. — 16. Carron, id. — 17. Dalbertanson, id. — 18. Laurenge, entrepreneur, ancien conseiller municipal. — 19. Thiriez (Alfred), manufacturier, ancien conseiller municipal, membre du tribunal et de la chambre de commerce. — 20. Neut (Emile), négociant en lins, ancien président du comité du commerce de la Société industrielle. — 21. Déjardin-Verkinder, avocat. — 22. Le Gavrian (Paul), ancien constructeur, membre du tribunal et de la chambre de commerce. — 23. Vandame (Georges), brasseur, ancien élève de l'école polytechnique. — 24. Millot-Cousin, fabricant de céruse. — 25. Valdelièvre (Georges), fondeur en cuivre. — 26. Wattrelot, fabricant de busettes, administrateur des hospices. — 27. Ducrocq (Alfred), notaire. — 28. Duilleul (Achille), propriétaire. — 29. Van de Weghe (Edouard), filateur de lin à Fives. — 30. Ardaens, pharmacien à Fives. — 31. Butin, briquetier, ancien commandant des mobiles. — 32. Druez (Victor), négociant en spiritueux. — 33. Desurmont-Schneider, brasseur. — 34. Boittiaux (Th.), négociant en lins. — 35. Questroy (Aug.), fondeur en fer. — 36. Gaveriau (Henri), négociant en charbons, au faubourg des Postes.

Liste du *Progrès du Nord* et du *Petit Nord* :

MM. Géry-Legrand, conseiller sortant, maire de Lille. — Baggio, conseiller sortant. — Basquin, id. — Bère, ingénieur des manufactures de l'Etat. — Eugène Bianchi, dentiste. — Fl. Bonduel, conseiller sortant. — Anatole Boutry, médecin. — Brackers d'Hugo, avocat. — Bucquet, conseiller sortant. — Cannissié, id. — Courtecuisse, négociant. — Desurmont-Schneider, brasseur. — Dodanthun, conseiller sortant. — Victor Druez, négociant. — Duflo, chimiste. — Ach. Dutilleul, propriétaire. — Faillet-Parsy, négociant. — Gavelle, conseiller sortant. — Gronier-Darragon, constructeur-mécanicien. — Houde, ancien receveur des postes. — G. Lefebvre, marchand de bois. — H. Lequenne, propriétaire. — Gustave Lhotte, journaliste. — Martin, conseiller sortant. — Meurein, conseiller sortant, adjoint au maire. — Charles Parent-Parent, industriel. — Paul Playoust, fils, négociant. — Rigaut, conseiller sortant, adjoint au maire. — Rochart, conseiller sortant. — Ach. Scrive, teinturier. — Louis Théry, courtier en fils. — Louis Vaillant, ex-fondeur en cuivre. — Viollette, conseiller sortant, adjoint au maire. — Warnier, négociant. — Werquin, conseiller sortant, adjoint au maire. — Wertheimer, professeur à la Faculté de Médecine.

Liste du *Radical* :

MM. Alhant, conseiller sortant. — Bouchée, idem. — Boutemy, ancier huissier. — Carron, conseiller sortant. — Carton, idem. — Castelain-Catteri, vannier. — Charles, conseiller sortant. — Crépy, idem. — Dalbertanson, idem. — Defaux, cabaretier. — J.-B. Desbonnet, conseiller sortant. — H. Gaveriau, négociant en charbons. — Grandel, conseiller sortant. — Jules Jullien, négociant en épiceries. — Lagrange, ouvrier traceur. — Leclercq-Humbert, fabricant étainier. — Liénard, ouvrier en bronze. — Louis Arthur, ouvrier vitrier. — Manoury, conseiller sortant. — Marsillon, idem. — Menet, ouvrier mécanicien. — Pamelart, conseiller sortant. Paulin Parent, conseiller d'arrondissement. — Pascal, ouvrier peintre, prud'homme. — Pascal, ouvrier peintre, prud'homme. — Pollet, ex-secrétaire de la fédération ouvrière. — Richard, officier supérieur en retraite. — Wattrelot, conseiller d'arrondissement, administrateur des Hospices. — Willay, ouvrier menuisier, prud'homme.

Nominations. — Par décision de Mgr l'archevêque de Cambrai, M. Delattre, curé de Boussu-lez-Walcourt (Enclave belge), est transféré à Rombies.

M. Bertrand, curé de Grand-Fayt, est transféré à Boussu-lez-Walcourt.

M. Béthune, vicaire de Saint-Amand-lez-Eaux, est nommé curé de Grand-Fayt.

M. Callens, curé de Bantouzelles, est transféré à Mérignies.

M. Herbaux, vicaire de Bruai (Saint-Adolphe), est nommé curé de Bantouzelles.

M. Devos, curé de Bissezeele, est transféré à la Motte-au-Bois.

M. Marle, vicaire à Cambrai (Saint-Géry), est nommé curé d'Haulchin.

M. Vandendriesche, vicaire à Noordpeene, est nommé curé de Bissezeele.

M. Guiot, vicaire de Sebourg, est nommé vicaire de Bruai (Saint-Adolphe).

M. Degauquier, précédemment vicaire de Mons-en-Pévèle, est nommé vicaire de Sebourg.

M. Paris, vicaire à Roncq, est transféré à Cambrai (Saint-Géry).

M. Vancostenoble, vicaire d'Haulchin, est transféré à Roncq.

M. Denève, vicaire à Rexpoëde, est transféré à à Noordpeene.

Escroqueries. — Vendredi matin, un tailleur de la rue Nationale amenait au commissariat de police du 1er arrondissement un jeune homme qui se disait être le fils d'un chef d'escadron du 19e chasseurs et venait chercher un pardessus commandé par lettre. Le tailleur ayant, dans l'intervalle de la commande, appris que le chef d'escadron n'avait rien demandé, arrêta ce jeune homme.

Devant le commissaire, il prétendit qu'il était le fils de M. Brackers d'Hugo, et qu'il n'avait jamais voulu emporter ce pardessus sans le payer.

En ce moment de son interrogatoire, M. Droulers, chef de la sûreté, entra et reconnut ce jeune homme pour être le nommé Paul Taffin, âgé de 22 ans, se disant étudiant en médecine. Ce jeune escroc appartient à une très honorable famille de la ville et a déjà été arrêté plusieurs fois pour escroquerie, mais ses parents ont toujours payé. Aujourd'hui il sera maintenu en prison, car des plaintes nombreuses arrivent au commissariat.

Taffin s'était fait envoyer hier trois tapis de la maison Dhainaut, chez sa maîtresse, afin qu'elle pût choisir, et il vendait pour 15 fr. ce qui a une valeur de 110 fr.

M. Ledun-Lardinois a remis au commissaire une lettre de commande d'une confection pour jeune fille, toujours au nom du chef d'escadron Bernard.

Paul Taffin a été conduit à la maison d'arrêt.

Suicide. — Jeudi, vers neuf heures, on a trouvé un homme pendu derrière un hangar servant de magasin à bois, situé ruelle Plancke : il était mort. On a reconnu que c'était un chaudronnier de la rue du Fontenoy, nommé Auguste Treau, âgé de 49 ans. Depuis plusieurs mois, il était sans travail à cause de ses habitudes d'ivrognerie. La veille, il avait vendu son dernier vêtement et en avait bu le prix.

Comme Treau n'a pas de famille, on a transporté son corps à la morgue.

Accidents. — Jeudi, vers cinq heures et demie du soir, le sieur Callet, domestique, était monté sur une voiture chargée de foin, lorsqu'il est tombé sur le pavé ; le malheureux s'est brisé la colonne vertébrale. Il a été transporté à l'hôpital Ste-Eugénie. Son état est désespéré.

Mise en liberté. — Gustave Gaymay, dont on avait annoncé l'arrestation sous prévention d'abus de confiance envers l'administration des vidanges inodores, vient d'être mis en liberté, l'instruction n'ayant nullement justifié les charges dont il avait été l'objet.

Il y va de la vie. — Nous avons eu dans nos bureaux la visite d'un homme qui se disait ressuscité. Cet homme, en effet, atteint depuis longtemps d'une bronchite chronique devait, à notre avis, succomber sous peu à cette cruelle maladie. Quel ne fut pas notre étonnement en voyant, hier, un homme transformé. Bon teint, belle physionomie, plus de toux. Il paraît que cet heureux résultat est dû à ce traitement nouveau du Vin et Sirop Fontaine. — Dépôt à la pharmacie Couvreur (Roubaix.) 20720

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la Rédaction.

Roubaix, le 2 mai 1884.

A Monsieur Alfred Reboux, directeur-gérant du *Journal de Roubaix* et conseiller municipal-

Monsieur et collègue,

Puisque vous jugez bon, aux approches des élections municipales, de faire une revue des conseillers municipaux républicains actuels, et de me viser, — numéros du 1er et du 2 mai du *Journal de Roubaix*, par le passage suivant, extrait de l'ex-« *Roubaix-Radical* », ayant pour rédacteur un *jésuite rouge inconnu*, que je flétrirais volontiers de l'épithète de *misérable imposteur*,

« 1° Willem, adjoint, est, on le sait, l'allié de » Briet, dans la confection du boulevard de Cam» brai... »

J'espère que vous voudrez bien m'accorder le droit de répondre à cette infâme calomnie.

Le 18 octobre 1883, j'ai répondu à ce sujet, par une lettre adressée à M. Henri Demarquette, gérant de « *Roubaix-Radical.* »

Ce journal *inqualifiable*, au mépris de mon droit de réponse, n'a pas reproduit ma lettre; elle a été insérée dans le journal *Roubaix-Républicain*, numéro du 20 octobre dernier, et dont je vous remets un exemplaire.

Cette réponse est trop longue pour que je vous en demande l'insertion, bien que pour l'édification de vos lecteurs, il serait utile de le faire. Je laisse ce point à votre entière appréciation.

Je prie vos lecteurs de remarquer, d'abord, que je n'ai été nommé *conseiller municipal* qu'en *janvier* 1881; conséquemment, les faits antérieurs ne me sont pas reprochables.

Voici donc, succinctement, l'historique du « *boulevard de Cambrai* », désormais illustré par la polémique locale.

Il appert des registres aux délibérations du conseil municipal :

1° SÉANCE DU 5 OCTOBRE 1877. *Registre 28. N° 9 relatif au Boulevard de ceinture.*

Que, dès 1867, le conseil municipal avait reconnu la nécessité de créer autour de Roubaix une large voie de ceinture, plantée et macadamisée, qui assurât des communications entre divers quartiers en voie de formation, en même temps qu'elle serait pour les propriétaires, un encouragement à bâtir dans de meilleures conditions d'ordre, de régularité et d'hygiène.

Un tronçon de cette voie devait aboutir à l'extrémité du boulevard de Paris, suivant une direction rectiligne sensiblement parallèle à la limite du territoire.

320,000 francs ont été compris, à cet effet, dans l'emprunt de 10 millions.

Etaient présents : MM. Bulteau-Lenglet, maire, L. Watine-Wattinne, F. Scrépel, P. Ermoult, Ch. Pollet, adjoints ; J. Quint, Deleporte-Bayart, A. Famechon, Scrépel-Roussel, A. Morel, E. Godefroy, M. Rogier, P. Flipo, P. Parent, A. Tiers, Leclercq-Mullier, P. Destombes, Ch. Daudet, F. Delétoile, V. Dumortier, J. Martel, P. Richard, F. Seney, E. Motte, conseillers.

2° SÉANCE DU 8 FÉVRIER 1878. — *Même registre.*

Que, par son arrêté en date du 31 décembre 1877, M. le préfet du Nord a soumis aux formalités d'enquête l'avant projet relatif à l'achèvement du Boulevard de ceinture et que le conseil municipal a renvoyé l'examen des résultats de l'enquête aux commissions des grands Travaux et des finances réunies.

Étaient présents : MM. A. Famechon, maire, Ch. Daudet, L. Allart, C. Godefroy, adjoints ; A. Motte, J. Quint, P. Flipo, H. Buisine, F. Hazebrouck, Alp. Ryo, P. Thérin, A. Montagne, L. Bourgois, J. Legrand, L. Foveau, P. Richard, J. Martel, F. Delétoile, Th. Funck, L. Willem, Alp. Vaissier, et A. Renaux.

3e *Séance du 15 Nocembre 1878.* — *Registre* n° 29. N° IV. Achèvement du Boulevard de ceinture.

Que « le Conseil municipal,

« Vu le résultat de l'enquête sur l'utilité publique de » l'achèvement du Boulevard de ceinture ;

» Vu notamment l'avis du Commissaire enquêteur ;

» Considérant que la voie projetée est nécessaire pour » assurer des communications faciles et un développement » régulier aux quartiers qui se créaient chaque année » par l'accroissement de la Ville, demande la déclaration » d'utilité publique pour l'achèvement du Boulevard de » ceinture. »

Etaient présents : MM. Charles Daudet, maire, L. Allart, E. Godefroy, A. Morel, A. Leloir, A. Motte, J. Quint, L. Barbotin, P. Flipo, N. Buisine, H. Hazebrouck, Alp. Ryo, A. Montagne, L. Bourgois, J.-B. Legrand, L. Foveau, P. Richard, F. Delétoile, Th. Funck, L. Willem, Alph. Vaissier, A. Renaux.

4e SÉANCE DU 23 AVRIL 1880. — *Registre 30. Ouverture d'une partie du Boulevard de ceinture.*

Rapport de l'ingénieur-directeur des travaux municipaux : M. Meyer, en date du 21 avril 1880, concluant à l'acceptation de l'offre faite par divers propriétaires pour faciliter à la ville l'ouverture d'une partie du Boulevard de Ceinture entre le Boulevard de Paris et la rue de Lille. — Renvoi à la Commission des grands travaux.

Etaient présents MM. Ch. Daudet, maire, Deleporte, Bayart, L. Allart, C. Godefroy, A. Morel, A. Leloire, adjoints, L. Barbotin, P. Flipo, A. Ryo, P. Thérin, J. Legrand, L. Foveau, P. Richard, P. Dumortier, F. Delétoile, Th. Funck, L. Willem, A. Vaissier, A. Renaux, L. Watine-Wattinne, Ch. Bonne, H. Caudrelier, A. Buisine, C. Spel.

5e SÉANCE DU 8 JUIN 1880. — *Registre n° 30, Ouverture d'une partie du Boulevard de ceinture.*

Rapport de la commission des grands travaux.

La commission des grands travaux est d'avis :

1° D'adopter le projet du Boulevard, entre le Boulevard de Paris et la rue de Lille.

2° D'accepter l'engagement des intéressés de céder à la ville le terrain nécessaire.

3° D'ajourner jusqu'à une époque qui sera ultérieurement déterminée, l'exécution des travaux de voirie.

Le Conseil a adopté les conclusions de ce rapport.

Etaient présents : MM. Deleporte-Bayart, maire par intérim, L. Allart, C. Godefroy, A. Morel, A. Leloir, adjoints, Daudet, P. Flipo, A. Ryo, Thérin, L. Bourgois, J. Legrand, L. Foveau, F. Delétoile, Th. Funck, L. Willem, A. Vaissier, A. Renaux, L. Watine-Wattinne, Ch. Bonne, H. Caudrelier, C. Spel, A. Vienne, L. Tiberghien.

6e — SÉANCE DU 6 OCTOBRE 1880 *même registre Ouverture d'une partie du Boulevard de ceinture.*

Rapport du service de la voirie.

De ce rapport, présenté par M. Bailly, le 4 octobre 1880, à la suite d'une nouvelle enquête d'utilité publique, il résulte que l'avantage pécuniaire de la proposition, desdits propriétaires, est incontestable pour la ville, et que l'avis du commissaire-enquêteur est favorable au projet.

M. Willem a déclaré s'abstenir.

Nommé conseiller municipal en janvier 1881, je n'ai pas eu à prendre part aux travaux du conseil qui s'est occupé de cette affaire jusqu'à son *entière* adoption.

7° — SÉANCE DU 5 AOUT 1881. *Formalités relatives à l'expropriation du Boulevard de ceinture.*

Il résulte du registre que MM. Briet et Willem se sont abstenus.

Comme vous le voyez et comme vous êtes à même de le savoir, Monsieur le Directeur-Gérant, en votre qualité de conseiller municipal, — j'ai toujours observé les prescriptions de l'article 21 de la loi des 5 et 9 mai 1835, ainsi conçu :

« Les membres du conseil municipal ne peuvent pren» dre part aux délibérations relatives aux affaires dans » lesquelles ils ont un intérêt, soit en leur *nom per*» *sonnel*, soit *comme mandataires.* »

Voilà les faits et voilà la loi.

Si quelqu'un a encore, de ce chef, un reproche quelconque à m'adresser, qu'il écrive : je l'attends et le prie de signer son article, afin de ne pas avoir affaire à *un masque*.

Recevez, Monsieur et collègue, mes civilités empressées.

Henri BRIET,
Conseiller municipal.

PETITE CORRESPONDANCE

M. Delives — le chef de service dont vous parlez, n'a évidemment pas le droit d'agir ainsi.

La réunion progressiste à l'Hippodrome

A Lille

Dès huit heures, on s'écrase à l'entrée ; on ne touche plus le sol; on est porté par le flot humain qui s'engouffre dans les couloirs de l'Hippodrome,

La fumée des pipes produit un épais brouillard; plusieurs de nos voisins sortent de charcuterie à l'ail.

A 8 heures 40, M. Testelin entre dans la salle et va prendre place au banc de la présidence. (Applaudissements répétés et prolongés).

M. Testelin dit qu'il occupe le fauteuil présidentiel, mais qu'il ne présidera pas, à moins qu'il ne soit élu président par l'assemblée. On va